



A programme funded by  
the European Union

**EUROMED  
JUSTICE**

# **EUROMED JUSTICE**

## **SESSION CRIMEX N°6**

**DOCUMENTS DU CRIMEX  
ET  
FEUILLES DE ROUTE EUROMED**

**LISBONNE (PORTUGAL), le 26 AVRIL 2018**

## **PROGRAMME**

Lieu : Direção nacional da polícia judiciária

Adresse : R. Gomes Freire 174, Lisbonne

Lead Firm / Chef de file



---

## OBJECTIF 1. Finalisation des DOCUMENTS DU CRIMEX

---

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les documents du CrimEx sont des “documents pionniers” dans la région euro-méditerranéenne. Ils constituent des outils pratiques, comparatifs et analytiques majeurs pour la coopération transfrontalière en matière pénale.

Les documents du CrimEx ne pourraient exister sans l’atmosphère positive et la confiance qui se sont progressivement installées au cœur du dialogue des membres du CrimEx avec Eurojust, le Secrétariat et les points de contact du RJE, la DECT de l’ONU, l’ONUDC, l’AIP, les magistrats de liaison, points de contact, juges, procureurs et conseillers juridiques.

Les documents du CrimEx visent à être utilisés par les autorités centrales et autres autorités judiciaires nationales compétentes, les professionnels du droit, y compris les juges et procureurs travaillant dans le domaine de l’entraide judiciaire.

### QUE SONT LES DOCUMENTS DU CRIMEX ?

Fiches EuroMed – il s’agit d’un outil comparatif des systèmes de coopération en matière pénale existants dans les PPVS

1. Portée
  - a. Mettre à jour et compléter les *Fiches EuroMed* de 2014 créées sur le modèle des *Fiches belges* du RJE.
  - b. Soutenir la connaissance mutuelle des systèmes de coopération judiciaire des PPVS.
  - c. Explorer les liens possibles entre les *Fiches EuroMed* et les *Fiches belges* du RJE.
2. Méthodologie
  - a. Utilisation du modèle méthodologique du RJE en matière pénale
  - b. Utilisation du modèle de questionnaires Excel du RJE
  - c. Eviter les doubles emplois et les chevauchements avec l'analyse juridique et l'analyse des écarts.

Analyses juridiques et des écarts – outils comparatifs sur la législation, les procédures et la pratique dans les PPVS

1. Portée
  - a. L'analyse juridique est un outil qui compare les différences et les similarités entre les législations et les procédures nationales des PPVS, et dresse un état des lieux en matière de ratification et de mise en œuvre des traités et conventions bilatéraux et multilatéraux pertinents en la matière.

- b. L'analyse des écarts apprécie la capacité existante dans les PPVS par rapport aux enquêtes et poursuites multidisciplinaires dans des affaires judiciaires complexes de dimension transnationale.
2. Méthodologie
- a. L'analyse juridique et l'analyse des écarts doivent être effectuées conjointement.
  - b. L'analyse juridique constitue la condition préalable pour l'analyse des écarts, le manuel EuroMed et la mise à jour des Fiches EuroMed.
  - c. Traiter des difficultés pratiques rencontrées par les PPVS et les États membres de l'UE.
  - d. Identifier les bonnes pratiques de coopération.
  - e. Rassembler des informations pertinentes sur des cas et des expériences pratiques.

### MODULES des analyses juridiques et des écarts

1. **Entraide judiciaire en matière pénale**
2. **Confiscation** des produits du crime, **recouvrement des avoirs** et **équipes communes d'enquête**
3. **Extradition**, transmission des procédures et transfèrement des personnes condamnées
4. **Techniques d'enquête spéciales**
5. **Cybercriminalité**
6. **Financement du terrorisme**
7. **Lutte contre le terrorisme**
  - Portée des infractions terroristes
  - Plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent
  - Combattants terroristes étrangers

### Manuel portant sur la coopération judiciaire en matière pénale

Le manuel offre des conseils sur les bonnes pratiques pour l'instauration et le suivi des procédures de coopération officielles/formelles en tant qu'État requis et requérant. Il contient les coordonnées des points de contact des PPVS, des études de cas et des bonnes pratiques provenant d'organisations spécialisées dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale.

Le manuel fera également référence aux ressources existantes afin d'éviter les doubles emplois, telles que :

- Des sites internet (par ex., l'Atlas du RJE, bas de données Sherlock de l'ONU DC).
- Des guides produits par les PPVS (Israël, Jordanie et Tunisie) les États membres de l'UE.
- Des modèles (par ex., l'outil de rédaction des demandes d'EJM de l'ONU DC).

Les documents du CrimEx seront traduits en langue arabe.

---

## OBJECTIF 2. Finalisation de la FEUILLE DE ROUTE DE TALLINN

---

Le CrimEx a tenu sa 4<sup>ème</sup> session du 21 au 23 novembre 2017 sous les auspices de la présidence estonienne de l'UE à Tallinn (Estonie) aux côtés de la 49<sup>ème</sup> réunion plénière du Réseau Judiciaire Européen (RJE). Cette quatrième session a été organisée conjointement avec le RJE.

Le 4<sup>ème</sup> CrimEx s'est penché sur la « Feuille de Route pour une plateforme judiciaire EuroMed ». Cela a permis aux membres du CrimEx d'être en contact direct et de participer à un échange de vues dynamique avec les représentants d'Eurojust, du Secrétariat du RJE, de l'ONUDC et de l'Association Internationale des Procureurs (AIP) sur la participation aux réseaux de coopération judiciaire en matière pénale et la coordination existante entre ceux-ci. Une Feuille de route a été rédigée et modifiée conformément aux propositions reçues. Sa dernière version, envoyée en avance au CrimEx, fera l'objet de discussions et sera approuvée lors de la 6<sup>ème</sup> session du CrimEx.

---

## OBJECTIF 3. MISE EN OEUVRE DES FEUILLES DE ROUTE EUROMED JUSTICE

---

### 3.1 RAPPORTS NATIONAUX

#### PRÉSENTATION DES MESURES ADOPTÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE MAASTRICHT SUR LA COORDINATION NATIONALE

En vertu des mesures approuvées au travers de la FEUILLE DE ROUTE DE MAASTRICHT SUR LA COORDINATION NATIONALE, chaque **PPVS présentera un Rapport national contenant les mises à jour relatives à la mise en œuvre des 4 mesures mentionnées dans la Feuille de Route.**

Le Rapport national devra contenir les renseignements suivants :

#### MESURE A

**Les réunions de coordination au niveau national** au sein des catégories de professionnels de la justice pénale : juges, procureurs, services répressifs et de police convoqués en 2018.

#### MESURE B

Quelles institutions nationales ont contribué et fourni des renseignements pour le développement de **documents analytiques** et **d'outils pratiques ensemble avec EuroMed Justice**:

- Analyses juridique et des écarts d'EuroMed Justice,
- Fiches EuroMed,
- Manuel d'EuroMed sur la coopération judiciaire;

## MESURE C

### Développer les capacités :

- **Formation** des membres du réseau/points de contact dans le **domaine de spécialisation**.
- **Formation** des membres du réseau/points de contact à la **coopération** judiciaire et des services répressifs.
- **Sessions de formation, visites d'étude, séminaires et ateliers** sur les sujets qui seront recensés comme étant des questions prioritaires dans le cadre de l'analyse des besoins d'EuroMed Justice (à savoir, criminalité transnationale en général, cybercriminalité, terrorisme, blanchiment d'argent, trafic de migrants et traite des êtres humains).
- **Coordination avec d'autres projets**.

## MESURE D

- **Opérations coordonnées ou task-forces nationales**

## 3.2 DEBATS SUR LA FEUILLE DE ROUTE POUR UN FORUM EUROMED DES PROCUREURS GÉNÉRAUX

LE CRIMEX DISCUTERA DES TÂCHES PRINCIPALES QUI LUI ONT ÉTÉ CONFIEES PAR LE FORUM EUROMED DES PROCUREURS GÉNÉRAUX ET DES MOYENS DE LES APPLIQUER

## PARTICIPANTS

- Membres du CrimEx.
- Représentants des parties prenantes principales : Eurojust, Réseau Judiciaire Européen en matière pénale (RJE), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Direction Exécutive du Comité contre le Terrorisme de l'ONU (DECT) et l'Association Internationale des Procureurs (AIP).
- EuroMed Police.
- Représentants du Portugal.

## MÉTHODOLOGIE

La 6<sup>ème</sup> session du CrimEx sera modérée par le présidium.

Les représentants du CrimEx devront présenter la position de leurs autorités nationales respectives et parvenir à un consensus concernant le contenu des documents présentés.

Les représentants d'Eurojust, du RJE et des autres organisations internationales sont invités à présenter leurs commentaires concernant les objectifs mentionnés ci-dessus.

La sixième session du CrimEx se tiendra en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée en arabe, anglais et français.

## EXPERTS

- Agences de l'UE et organisations internationales :
  - Eurojust,
  - Réseau Judiciaire Européen en matière pénale,
  - ONUDC,
  - ONU-DECT,
  - Association Internationale des Procureurs (AIP).
- Experts principaux d'EuroMed Justice :
  - *Mme Victoria PALAU – Cheffe d'équipe (FIIAPP - Espagne)*
  - *M. Virgil IVAN-CUCU – Renforcement des capacités (EIPA - Luxembourg)*
  - *Mme Dania SAMOUL – Coordinatrice (FIIAPP - Espagne)*
- EuroMed Police :
  - *M. Michel QUILLÉ – Chef d'équipe*
  - *M. Carlos Carlos GARCIA – Expert en renforcement des capacités*

## JEUDI 26 AVRIL 2018

---

09h00 – 09h15	Ouverture et bienvenue  <i>Mme Francisca VAN DUNEM, ministre de la Justice du Portugal</i>
09h15 – 09h30	<b>Introduction de la 6ème session du CrimEx par les experts principaux d’EuroMed Justice</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des documents du CrimEx docs et des Feuilles de route.</li><li>• Présidium du CrimEx</li></ul>
09h30 – 10h30	<b>(I) Débats du CrimEx sur les documents du CrimEx</b> Représentants du CrimEx de l’Algérie, Égypte, Israël et Jordanie
10h30 – 11h30	<b>(II) Débats du CrimEx sur les documents du CrimEx</b> Représentants du CrimEx du Maroc, Liban, Palestine et Tunisie
11h30 – 11h50	Pause-café
11h50 – 12h15	<b>Débats du CrimEx sur la Feuille de Route de Tallinn</b> Les <b>représentants du CrimEx</b> sont invités à présenter leurs commentaires. Les <b>représentants</b> d’Eurojust, du RJE, l’ONUUDC, l’AIP et autres organisations internationales sont invités à présenter leurs commentaires.
12h15 – 12h45	<b>Approbation des documents du CrimEx et de la Feuille de route de Tallinn</b>
12h45 – 14h00	Pause-déjeuner
14h00 – 15h00	<b>Présentation des rapports nationaux sur les mesures adoptées pour la mise en œuvre de la Feuille de route de Maastricht sur la coordination nationale</b> <b>Tour de table</b> : Algérie, Maroc, Tunisie, Jordanie, Israël, Égypte, Palestine, Liban. Les <b>représentants</b> d’Eurojust, du RJE, et autres organisations internationales sont invités à présenter leurs commentaires.
15h00 – 16h00	<b>Débats du CrimEx sur la mise en œuvre de la Feuille de route</b> pour un Forum EuroMed des Procureurs Généraux <b>Représentants du CrimEx des autorités en charge des poursuites</b>
16h00 – 16h20	Pause-café

16h20 – 17h00

**Débats du CrimEx sur la mise en œuvre de la Feuille de route** pour un Forum EuroMed des Procureurs Généraux

**Les représentants du CrimEx** en provenance des ministères de la Justice et du pouvoir judiciaire sont invités à présenter leurs commentaires.

Les **représentants** d'Eurojust, du RJE, l'ONUUDC, l'AIP et d'autres organisations internationales sont invités à présenter leurs commentaires.

17h00 – 17h30

**Approbation des décisions concernant les documents du CrimEx, la Feuille de route de Tallin et la mise en œuvre de la Feuille de route pour un Forum EuroMed des Procureurs Généraux**

\*\*\* Fin de la 6<sup>ème</sup> session du CrimEx \*\*\*